

MUNICIPALITÉ DE LAC-POULIN

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2025

Chers contribuables et membres du conseil municipal,

Conformément à la Loi, il me fait plaisir de vous présenter la situation financière de notre municipalité. Ce rapport est présenté à la séance du 2 juin 2026 et sera distribué à chaque contribuable.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Le 17 mars 2026, le cabinet comptable Blanchette Vachon et associés, s.e.n.c.r.l. présentait le rapport financier consolidé 2025, accompagné du rapport de l'auditeur indépendant. Le rapport de l'auditeur indépendant, indique qu'à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du rapport signé le 17 mars 2026, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la municipalité de Lac-Poulin au 31 décembre 2025, ainsi que les résultats consolidés de leurs activités, de la variation consolidée de leurs actifs financiers nets (de leur dette nette), de ses gains et pertes de réévaluation consolidés et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Dans le paragraphe de fondement de l'opinion avec réserve, l'auditeur indique que la municipalité n'a pas évalué ni comptabilisé de passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, n'a pas fourni les informations requises sur les obligations et n'a pas déterminée les ajustements à apporter aux autres postes des états financiers consolidés, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les incidences de cette dérogation pour les exercices terminés le 31 décembre 2025 et 2024 n'ont pu être déterminées.

LES ÉTATS FINANCIERS 2025

Selon le rapport financier consolidé 2025 préparé par Blanchette Vachon, les revenus de fonctionnement avant consolidation de la période débutant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre 2025 totalisent un montant de 551 046 \$ alors que les dépenses de fonctionnement avant consolidation s'élèvent à 557 338 \$. En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales, l'excédent de l'exercice est de 113 539 \$.

En date du 31 décembre 2025, la municipalité de Lac-Poulin a un surplus accumulé non affecté de 82 789 \$.

Le rapport financier consolidé 2025 est disponible sur demande au bureau municipal.



Denis Levesque, maire